

Moudon, le 16 mars 2017

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 14 mars 2017
Présidence : Ufuk Ikitepe

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 03/17

Demande d'un crédit de CHF 1'182'000.- pour la réalisation d'un abri de protection civile sous le Collège du Fey

- vu le préavis de la Municipalité No 03/17,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et de la COGEFIN,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

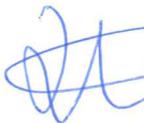
décide :

1. **autorise formellement la Municipalité à verser une participation au coût de construction d'un abri PC de 560 places en sous-sol du bâtiment scolaire construit par l'AIMSLE,**
2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 1'182'000.- TVA comprise, dont à déduire toute subvention éventuelle,**
3. **prend acte que la dépense finale de la conclusion 2 sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
4. **prend acte que cet investissement sera amorti en partie par reprise sur le compte de provision pour construction d'abri PC,**
5. **prend acte que le solde de l'investissement sera amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais 10 ans au maximum,**
6. **donne un accord de principe au fait que le montant non couvert par la provision soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis est accepté par 42 voix et 4 abstentions.

Ainsi délibéré en séance du 14 mars 2017.

CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Le Président :  **La Secrétaire :** 

Ufuk Ikitepe

Nicole Wyler

conseil.communal@moudon.ch



Ville de Moudon

Hôtel de Ville
Case postale 43
1510 Moudon

www.moudon.ch

Conseil communal